

Montréal, le 26 mai 2009

M Richard Brunelle, Secrétaire
Commission consultative sur le projet de l'ancien Séminaire de philosophie
Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Objet : Projet de transformation et d'occupation de l'ancien Séminaire de philosophie à des fins d'habitation,

Monsieur le Secrétaire,

La montagne est au cœur de la géographie, de l'histoire et de l'identité de Montréal à laquelle elle a donné son nom. Cet emblème extraordinaire est présent dans les débuts de Ville-Marie et dans l'œuvre des Sulpiciens qui ont nommé leur domaine et leur fort en son honneur et l'ont représentée dans les vitraux de la Basilique Notre-Dame.

Une première fois, elle fut protégée dans l'intérêt collectif par la création du parc du Mont-Royal inauguré en 1876 alors que les intérêts privés d'une ville en pleine expansion convoitaient ce territoire remarquable. Un siècle plus tard, la montagne était de nouveau menacée par les pressions d'institutions et de promoteurs. Les citoyens de Montréal se sont de nouveau mobilisés et, après 20 ans de luttes, ont obtenu une reconnaissance nationale exceptionnelle avec le classement du mont Royal comme *arrondissement historique et naturel* par le gouvernement du Québec en 2005.

Cette préoccupation enracinée dans une action citoyenne dure depuis près de 150 ans et amena à plusieurs reprises les autorités de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec à agir en protecteurs du bien commun et du mont Royal. Pourtant, malgré cela, les promesses de protection ne sont pas tenues et Montréal est s'apprête de nouveau à tuer ce qu'elle chérit le plus – sa montagne!

Après l'adoption d'un *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* par le Conseil municipal de Montréal le mois dernier, la présente consultation publique devrait être l'occasion d'établir les principes, les règles et les limites qu'une protection véritable impose au développement d'un site patrimonial comme celui de l'ancien Séminaire de philosophie. Mais, nous voilà devant un fait accompli.

Le plus grand architecte canadien – feu Arthur Erickson, a dit qu’il n’y avait pas de fondement plus saisissant du sens de l’architecture que dans l’acte de placer une construction dans son contexte. Le projet qu’on nous présente ici est aux antipodes de ce principe. Il est tellement loin de respecter les lois du Québec et des règles que la Ville de Montréal doit honorer suite au classement de la montagne, tellement loin de l’hommage qu’il devrait rendre au mont Royal, tellement loin d’une reconnaissance de la distinction du voisinage où il s’insère avec cette remarquable alignement de maisons sur Cedar ou de l’ensemble des grandes conciergeries Trafalgar et Gleneagles (que nous avons aussi dû lutter pour les protéger d’un projet de tour résidentielle) et si loin d’un respect des panoramas et des vues publiques qu’il n’est pas recevable.

J’enjoins donc la Commission consultative de recommander qu’il soit rejeté et qu’un processus soit engagé pour définir concrètement les règles de protection pour ce site et établir les limites acceptables de développement qui sauront assurer la pérennité de ce site aussi exceptionnel dans le cadre d’un projet qui réponde véritablement à cette mission fondamentale de lui donner un sens à travers l’acte d’y réaliser la construction qui, par son envergure et son architecture, lui convienne.

Phyllis Lambert

Phyllis Lambert, CC, GOQ, CAL, FIRAC
Directeur fondateur et président du Conseil des fiduciaires
Centre d’architecture d’Architecture